



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20240286

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Cycle de l'eau

OBJET : Attribution marché M24CE08 relatif au travaux réseaux d'assainissement Place du Rochereau à Celles-sur-Belle

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 22. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de réhabiliter le réseau assainissement situé Place du Rochereau sur la commune de Celles-sur-Belle ;

Les travaux consistent à réhabiliter 49 ml de réseau gravitaire. Le réseau est réputé en mauvais état. Les réseaux se feront en tranchées ouvertes avec raccordement sur les réseaux en amont et en aval existant avec des travaux de l'amiante.

En ce sens, il est prévu un marché de travaux pour une durée de 1 mois.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres ;

- Date de publication dématérialisée : 13/09/2024
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 13/09/2024
- Date limite de remise des offres : 03/10/2024 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 3

Vu le rapport d'analyse des offres du 04/10/2024 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 10/10/2024 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise EIFFAGE- situé à LA CRECHE (79260) « offre de base » pour un montant estimatif de 55 683,75 € HT ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché M24CE08 pour l'offre de base pour un montant total estimatif de 55 683,75€ HT à l'entreprise EIFFAGE- situé à LA CRECHE (79260).

Article 2 : De signer le marché M24CE08 relatif à la réhabilitation du réseau assainissement situé , Place du Rochereau sur la commune de Celles-sur-Belle.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET